

REMBOURSEMENT DES FOURNITURES DE STOMIE EN ONTARIO

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (Assistive Devices Program - ADP) aide à couvrir les coûts des fournitures pour les stomies permanentes.

SUIS-JE ADMISSIBLE ?

Pour être admissible au financement de la pompe et des fournitures d'alimentation entérale ou aux fournitures de stomie, vous devez d'abord :

- être résident de l'Ontario ;
- avoir une carte Santé de l'Ontario valide ;

Les personnes admissibles peuvent être les suivantes :

- celles souffrant d'un handicap depuis au moins six mois ;
- celles ayant l'un des types suivants de stomie permanente :

- colostomie
- iléostomie
- urostomie
- conduit iléal
- réservoir de continence urinaire

Vous n'êtes pas admissible si :

- vous êtes un patient d'un hôpital de soins aigus ou chroniques ;
- vous êtes déjà admissible à l'aide financière de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou vous recevez déjà une aide financière de celle-ci pour l'achat de fournitures pour l'alimentation entérale et la stomie ;
- vous êtes un ancien combattant du groupe « A » et vous êtes déjà admissible à un soutien financier des Anciens Combattants du Canada pour l'alimentation entérale et la stomie, ou vous êtes déjà bénéficiaire de ce soutien

COUVERTURE

Si vous êtes admissible et que votre demande est approuvée, vous recevrez 975 \$ par stomie chaque année. Le montant vous sera payé en deux versements (tous les six mois). Vous recevrez 1 300 \$ par stomie chaque année (payés en deux versements tous les six mois) si vous vivez dans un foyer de soins de longue durée ou si vous recevez des prestations d'aide sociale dans le cadre de l'un des programmes suivants :

- Ontario au travail

- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Aide aux enfants gravement handicapés

Si vous recevez de l'aide sociale du programme Ontario au travail, du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou de l'Aide aux enfants gravement handicapés, vous pouvez obtenir une couverture supplémentaire pour les fournitures de stomie si vous vivez dans un foyer de soins de longue durée. Vous devez payer tous les frais au-delà de ces montants maximums.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ADP

Suivez ces trois étapes pour postuler :

1. Consultez votre médecin ou une infirmière praticienne pour un examen afin de confirmer que vous êtes admissible à une aide financière dans le cadre de l'ADP.
2. Remplissez le formulaire de demande avec l'aide de votre médecin ou de l'infirmière praticienne. Ils peuvent également vous référer à un spécialiste de la nutrition qui peut vous montrer comment utiliser les fournitures si nécessaire.
3. Vous choisissez où acheter les fournitures. Votre médecin, l'infirmière praticienne ou le spécialiste en nutrition peut vous aider à trouver un détaillant près de chez vous.

Envoyez votre demande dûment remplie par télécopieur du bureau de l'ADP (voir les coordonnées). L'ADP s'efforce d'examiner votre demande pour fournitures de stomie dans les huit semaines suivant leur réception. Supposons que vous commandiez du matériel de stomie avant que l'ADP n'ait terminé son examen et que votre demande soit refusée. Dans ce cas, le coût total est à votre charge. Vous devez renouveler votre demande de soutien financier pour les fournitures de stomie tous les deux ans. Trois mois avant la date de renouvellement, l'ADP vous enverra une lettre et un formulaire de renouvellement.

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Vous recevrez le premier paiement pour les fournitures de stomie, ou pour une pompe et des fournitures d'alimentation entérale, dans les 30 jours suivant la date d'approbation de votre demande.

RÉCEPTION DES PAIEMENTS

Vous pouvez faire déposer les paiements directement dans votre compte bancaire. Remplissez le formulaire de demande de dépôt bancaire direct et envoyez-le à l'adresse indiquée sur le formulaire dès que possible. Dans le cas contraire, vous recevrez le paiement par chèque par la poste.

**COORDONNÉES :
ASSISTIVE DEVICES PROGRAM**

5700 Yonge Street, 7th Floor
Toronto ON M2M 4K5

Sans frais : 1-800-268-6021

Téléphone : 416-327-8804

Télécopieur : 416-327-8192

Courriel : adp@ontario.ca

Avis de non-responsabilité : L'information contenue dans cette page a fait l'objet de recherches et provient de divers sites provinciaux et fédéraux. Cependant, les renseignements peuvent changer et nous encourageons les gens à vérifier les mises à jour des politiques, des plans et des formulaires.